

Les questions des maires autour de Scandula et du site Unesco

Une nouvelle réunion avec l'office de l'environnement, le Parc naturel et les élus de la région a eu lieu à Portu hier matin. Ces derniers s'interrogent beaucoup sur la gestion du site Unesco et surtout l'extension annoncée de la réserve naturelle dont le périmètre reste flou

La grille reçue par l'Etat et les élus de la CaC après la suspension du diplôme européen de la réserve de Scandula a eu cours de positif. Chacun tend à prendre ses responsabilités dans l'espoir de recouper ce diplôme. Si l'on s'en tient au cycle des réunions de concertation qui ne font que commencer dans un dossier qui sera long, la mobilisation semble être à l'ordre du jour, même si de très nombreuses questions demeurent. Ces préoccupations, les maires et adjoints des communes encerclant le gîte de Portu, les ont évoquées lors d'une réunion, hier matin, organisée à l'office de tourisme de Portu.

Avant d'évoquer le sujet qui préoccupe tout le monde, à savoir les modalités d'extension de la réserve, il faut avant tout questionner la gestion du périmètre total que l'Unesco a classé au patrimoine mondial de l'humanité.

« La conscience du niveau des enjeux n'est pas claire pour tout le monde (...) la

de l'Europe, il ne s'agit pas de mettre en péril le classement Unesco de renommée mondiale. Il n'a fallu attendre moins de six mois que nous ayons une réserve visant à la mise en place d'un premier comité de pilotage pour cette partie exclusivement gérée par l'Etat », souligne Jean-François Luciani, adjoint au maire d'Osani et délégué auprès du Parc naturel. Hier matin, le Directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement (Dreal) était présent avec de la table. « Nous avons un accord global sur le fonctionnement du site, c'est positif en matière », assure François Sargentini.

À la question de la gestion du périmètre Unesco est intimement liée celle de l'extension de la réserve naturelle de Scandula. Le projet que la CaC n'était pas parvenue à concrétiser avant que la sentence européenne ne tombe est désormais obligatoire pour recueillir le diplôme perdu. Le débat est



Le golfe de Portu est à la fois concerné par le nouveau comité de pilotage du site Unesco et par l'extension de la réserve naturelle.

LE CHIFFRE

35

C'est l'estimation haute de François Sargentini sur le nombre de couples de halibards pécheurs sur toute la façade occidentale de la Corse. Deux agents dédiés ont été mobilisés afin d'effectuer un véritable suivi. Il faut à dix points ont été comptabilisés dans les rids, à Scandula, comme ailleurs en Corse, on remarque une baisse des populations de halibards et une perte de diversité des jeunes à l'essai.

Atome grande extinction de masse avec une perte de 80 % des insectes et des oiseaux en Europe. Alors le pense que le question n'est pas de savoir si un pêcheur amateur pourra continuer à pêcher dans la réserve crïque, il faut de la pédagogie de la conservation, car une réserve qui alloue, c'est une chance. » Altine Castellani réagit également.

gîte de Portu et les calanchi d'A. Piana, initialement sous la responsabilité de l'Etat depuis son classement en 1985, est

question n'est pas de savoir si un pêcheur amateur pourra continuer à pêcher dans la même crïque »

posée sous la responsabilité de la CaC depuis 18 mois. Et tout reste à faire, selon François Sargentini. « Il s'agit d'un dossier important pour lequel les moyens n'ont jamais été mobilisés jusqu'à présent, développe le président de l'office de l'environnement. Nous avons recruté quatre agents pour effectuer les soins de fréquentation en mer et deux agents administratifs. » Après la découverte du diplôme suspendu par le Conseil

les avait pas prévu. Une multiplication par dix de la surface existante est envisagée, passant de 1 000 à 10 000 hectares, englobant tout le gîte de Portu. Pourtant, comme l'a rappelé Jean-François Luciani, une étude initiale avait évalué 80 000 hectares, « de la Rivellata au nord, à Corgi au sud ». « Il n'est peut-être pas exclu qu'entre 10 000 et 80 000 hectares, la superficie soit modifiée, conjecture l'Etat, ce n'est pas encore défini. »

« Oui à l'extension mais pas au dévirement de ceux qui vivent là depuis toujours »

Au-delà du périmètre, c'est surtout ce qui y sera autorisé ou non qui préoccupe les maires des communes concernées. Pierre-Paul de Piazelli (Ora-Pianti), Christian Gandi (Pantanelu), Barthélémy Leca (A. Sacraia) ou Altine Castellani (A. Piana) se disent tous favorables à l'extension de la réserve, y compris sur le territoire de leur commune. Mais ils se font également l'écho des préoccupations de leurs administrés. « Je suis favorable à l'extension de la réserve mais pas à l'expulsion des habitants et surtout pas au dévirement de ceux qui vivent là depuis toujours », souligne le maire d'A. Sacraia. Il fait allusion « aux pêcheurs, chasseurs et à ceux

ceux qui fréquentent le littoral librement et qui ne doivent pas être empêchés de le faire ».

Il faut savoir que l'extension de la réserve ne concerne que le périmètre marin et non la partie terrestre. Les chasseurs ne seraient donc pas soumis à des restrictions supplémentaires. Mais les règles ne sont pas encore écrites. « Le processus est long et c'est vrai que nous avons parfois l'impression, à l'issue de ces réunions, de ne pas être toujours entendus et compris, confie Pierre-Paul de Piazelli. L'extension de la réserve offre les bases sur la perte de leur liberté et ils se demandent s'ils ont pu continuer à pêcher toujours fait. » Sans avoir plus de précisions sur le dossier, François Sargentini insiste : « Nous le répétons, nous devons nous entendre avec les élus, faire œuvre de pédagogie

sur ce qu'il sera possible de faire ou pas sur le territoire de la réserve marine. »

Ceux qui seront directement concernés dans leur activité professionnelle par l'extension de la réserve sont les pêcheurs. Ces derniers ne sont pas encore entrés dans le cercle de concertation. « Pour l'instant, nous n'avons pas de contacts, souligne Xavier d'Orsini, premier professeur d'Alaccia, le moins que l'on demande beaucoup aux pêcheurs, avec des zones d'activité qui ne cessent de se réduire. Mais sur le principe, notamment pour la préservation des ressources, on n'est pas contre. »

Pour le reste, c'est un élu de la région qui résume, en off, la teneur des futurs débats. « La conscience du niveau des enjeux n'est pas claire pour tout le monde. Nous sommes entrés dans la si-

« Lorsque l'on a des restrictions, quelles qu'elles soient, il y a toujours des inquiétudes, c'est naturel. Je suis sûr à fait favorable à l'extension de la réserve. Les gens s'interrogent car ils ne savent pas encore ce qui sera autorisé ou non, mais leur devons une explication claire, ce que cela impliquera et ils comprendront. Je pense que les choses vont dans le bon sens. »

Un sentiment partagé par Jean-François Luciani qui souligne que « parfois, la confusion vient de la mauvaise compréhension ». À Bastia, la réserve s'étend sur 80 000 hectares et les gens vivent normalement avec le littoral, tant à la plage. C'est un exemple. » Bastia à François Sargentini, aux élus de la CaC et à l'Etat de rassurer ceux qui ont besoin de l'île lorsque les contours de la nouvelle réserve sont plus précis.

GHILOMUR PADOVANI

Portu Réglementer le plan d'eau

La lutte contre la surfréquentation du site passe aussi par la régulation et la réglementation des sociétés de promenade en mer. Sur le plan d'eau de Portu, Pierre-Paul de Piazelli a été amené à encadrer l'activité. « Nous avons été libérés par la gestion des bateaux et la surfréquentation du plan d'eau, explique l'élu. Nous avons donc fait appel à un avocat en droit maritime et se dernier nous a appris qu'une ordonnance de juin 2017 imposait la mise en concurrence pour l'attribution des autorisations d'occupation temporaire (AOT). » Toutes les autorisations données après cette date sont devenues illégales et un nou-



FLORENT SELVANI

vau règlement a été mis en place par le maire, non sans pression ni menaces. Lorsque certaines sociétés de promenade en mer possèdent trois à quatre bateaux sur le plan d'eau de Portu, la municipalité a imposé deux bateaux maximum pour un même bateau. Vingt-six bateaux de trente compagnies peuvent être déployés simultanément à Portu. À défaut de régler la surfréquentation de Scandula symbolisée par les plaisanciers qui jettent l'ancre dans la réserve toute la journée, les actions ciblées comme la réglementation du plan d'eau contribueront à régler le problème.

GHI. P.

Interdire le mouillage dans la réserve

On a beaucoup parlé des batelles pour expliquer les problèmes de nuisances sur la façade de la réserve. « Mais ce n'est qu'une petite partie du problème », souligne les acteurs du dossier qui pointent les innombrables bateaux de plaisance qui fréquentent le site pour y jeter l'ancre. « L'impact est considérable », insiste Jean-François Luciani, adjoint au maire d'Osani. La préfecture maritime Jean-Benoît a bien interdit le mouillage de nuit dans toute la réserve en 2000. Les principaux acteurs du dossier, scientifiques et office de l'environnement en tête, souhaitent aujourd'hui voir cette interdiction imposée 24 heures/24. La convention de Berni l'a été soulignée dans ses exigences pour le site de Scandula : « L'Etat a cette responsabilité. »

GHI. P.